

D 52 **BRÉSIL** : LA SITUATION DES PRISONNIERS POLITIQUES :
LA GRÈVE DE LA FAIM EST-ELLE MORALE?

On se souvient de la longue grève de la faim menée par 32 prisonniers politiques de São Paulo en juin-juillet dernier (cf. D 37, D 40, D 41, D 42, D 46, D 47, D 48, D 49). A l'époque, les religieux dominicains Fernando, Ivo et Betto, participants du mouvement, avaient même adressé une lettre au pape à l'occasion de sa fête. Ils lui expliquaient quelles étaient les conditions de détention des prisonniers, ainsi que les craintes qu'ils nourrissaient devant le manque de garantie de leur intégrité physique de la part des autorités : séparation des prisonniers en petits groupes, dissémination dans différentes prisons de droit commun, éventuelle "disparition" de certains ou assassinat de prisonniers politiques par des droits communs, suppression du régime de droit politique.

Toutes ces éventualités, sauf celle de la liquidation physique, sont maintenant devenues réalité. Six prisonniers se trouvent toujours à 600 km de São Paulo, au pénitencier de Presidente Wenceslau : Wanderley Caixe, Manuel Porfirio de Souza, Mauricio Polliti, et les frères Carlos Alberto Libânio Christo, Yves do Amaral Lesbaupin et Fernando de Brito. Ils y sont maintenus en régime de droit commun depuis le 25 juillet : port de l'uniforme de prison, identification par numéro matricule, crâne rasé, nourriture servie dans des assiettes de carton, interdiction de recevoir des aliments de l'extérieur, cellule extrêmement étroite sans meuble sauf un lit, soumis à la fouille comme les droits communs, prohibition de la radio et de l'usage du rasoir, interdiction d'écrire plus d'une fois par quinzaine à la même personne une lettre ne dépassant pas deux pages, etc.

Trois autres prisonniers politiques demeurés à São Paulo ont également été atteints par ces mesures administratives : Celso Antunes Horta, Manuel Cirilo de Oliveira Neto, et Francisco Gomes da Silva.

L'observateur ne peut que suivre avec inquiétude l'évolution de la situation et s'interroger sur le pourquoi de cette rigueur pénitentiaire croissante.

Mesures de représailles à la suite des preuves fournies par des prisonniers politiques permettant d'accuser le directeur de la prison Tiradentes, M. Olintho Denardi, de faire partie de l'Escadron de la mort? Pressions indues du général commandant la IIe Armée de São Paulo sur les juges du Tribunal militaire supérieur pour qu'ils fassent preuve de plus grande sévérité?

A ces faits, il faut ajouter le souci des autorités de supprimer le problème des prisonniers politiques, en hâtant la libération des éléments "récupérables", et en faisant passer en régime de droit commun ceux qui sont réputés "dangereux" pour la Sécurité nationale. A l'heure où le rapport d'Amnesty International sur la torture au Brésil relance le débat sur la scène internationale (publié le 5 septembre dernier, ce rapport fait état d'une liste de 1.081 cas de prisonniers torturés et de 472 tortionnaires recensés), cette affaire prend toute son importance.

Dans sa conférence de presse de juillet dernier, le procureur Durval Airton, de São Paulo, avait pris soin de montrer que la réorganisation de la subversion passait par les prisons. Il s'appuyait pour cela sur un soi-disant document récemment saisi par la police et qui révélait la nouvelle stratégie subversive : "impliquer les familles, les avocats et l'Église, qui ont une importance telle que leur utilisation permettrait d'en retirer des avantages politiques appréciables". Il prenait soin d'ajouter que "les autorités judiciaires sont les seules responsables du transfert de ces criminels".

Les autorités diocésaines de São Paulo s'empressèrent de réfuter l'accusation du procureur en rappelant que la médiation de l'archevêque dans cette grève très dure n'avait été acceptée que pour des motifs "strictement pastoraux". Elles mettaient également en doute l'origine et l'authenticité du "document" du procureur.

Il convient de souligner le rôle extrêmement positif joué par Dom Paulo Evaristo Arns dans ce conflit. Son indépendance par rapport au régime lui vaut d'être la cible d'après critiques et l'objet d'une sourde opposition des milieux gouvernementaux. Il vient d'en donner la preuve supplémentaire à l'occasion des récentes festivités organisées à l'occasion du 150e anniversaire de l'indépendance du Brésil : sur sa proposition, entérinée par l'ensemble de l'épiscopat, les fêtes religieuses commémoratives ont été dissociées des manifestations civiques, et célébrées quatre jours avant la fête nationale du 7 septembre. Ce geste a valu aux évêques les réflexions du ministre de la Justice, parues dans les journaux du 7 septembre : "Peu importe s'ils ne se sentent plus les frères de la famille brésilienne, parce qu'ils se sont volontairement mis à l'écart, et s'ils s'adonnent à l'utopie de célébrations concurrentes du 150e anniversaire, comme si le Brésil avait deux histoires séparées et parallèles".

Dans ce contexte, on s'explique mal qu'au 32e jour de la grève de la faim des prisonniers politiques, le 8 juillet, une déclaration publique signée de l'archevêque, des vicaires épiscopaux et du conseil presbytéral de São Paulo ait marqué le terme du mouvement. La note affirme en effet que les grèves de la faim sont "inacceptables du point de vue de l'Évangile et de la morale catholique", et que "la pratique du jeûne est bien différente"; utilisé par des chrétiens et des non-chrétiens, "un jeûne interrompu et recommencé quand la raison et la prudence le recommandent" est seul acceptable.

En un temps où dans le monde entier, la grève de la faim devient un recours de plus en plus fréquent de la part de gens de toute obédience et en particulier des chrétiens non-violents, sa justification et sa moralité sont mises en doute au Brésil.

Qui répondra à la question posée ?

Charles ANTOINE
2 octobre 1972